

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
A-DASEN**

Textes de référence	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique. BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF</p>
Description du poste	<p>Le conseiller pédagogique départemental, titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités.</p> <p>Au sein du pôle 1^{er} degré de la DSDEN, le conseiller pédagogique contribue par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré et aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique du département. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'A-DASEN. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Les missions des CPD du pôle 1^{er} degré sont les suivantes :</p> <p>Suivi pédagogique des EFS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'organisation et au suivi des stages des EFS, en étroite collaboration avec les services et partenaires (INSPE) : prise de poste, dispositifs d'accompagnement qui conduisent à la titularisation, tutorat d'EFS et coordination d'un secteur du département - Participation à l'organisation des jurys de titularisation et aux opérations d'affectation consécutives aux jurys. - Organisation des entretiens formatifs. - Dans le cadre de groupes de travail, participation à la réflexion et à la mise en œuvre d'outils et démarches de suivi et d'accompagnements. <p>Suivi pédagogique et mise en stage des étudiants (PPPE, L2/L3/ M1/M2 AED ou SOPA, M2 ECA/SOPA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des MAT ou MF. - Accompagnement des étudiants en difficulté. <p>Suivi pédagogique des contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations. - En lien avec leur tuteur, participation à l'accompagnement des contractuels. <p>Formation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation active à l'accompagnement des EFS qui rencontrent des fragilités. Interlocuteur central, il met en lien les différents acteurs mobilisés et coordonne les actions. - Elaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue à destination de publics divers. - Suivi régulier du serveur Gaïa et saisie des actions de formations départementales, en lien avec les porteurs. - Répartition de la brigade de remplacement en lien avec le pôle chargé du remplacement. - Coordination des stages et intervention en formation. - Elaboration et mise à disposition de ressources. <p>Examens, certifications, commissions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du CAFIPEMF au niveau académique. - Organisation des jurys pour la liste d'aptitude directeur d'école. - Participation aux différents jurys : CRPE, CAFIPEMF. - Organisation de la commission départementale d'appel.

	<p>Impulsion pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre d'une mission départementale : participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjointe de la DASEN chargée du 1er degré et à des groupes de travail organisés dans le cadre des missions pédagogiques départementales portées par des IEN chargés de mission. - Analyse des évaluations nationales. - Instruction des PEDT/ Plan mercredi dans le cadre du groupe d'appui départemental. <p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'outils de bord avec les nouvelles technologies. - Aide à l'accueil de missions institutionnelles. - Représentation de l'adjointe de la DASEN chargée du 1er degré en différentes réunions et rendu compte.
Conditions de recevabilité	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> - Des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage, - De la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté, - De la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe, - De la maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie).
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant souhaitant postuler doit transmettre sa demande d'entretien pour ce poste à la circonscription de l'A-DASEN par mail (ce.1853d@ac-creteil.fr).

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.